

3C_R

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 500,00 euros
Siège social : 1057 Boulevard des Horizons
06220 VALLAURIS
890 052 731 RCS ANTIBES

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EN DATE DU 30 JUIN 2026

RESOLUTION 2. AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 27 510,82 euros de la manière suivante :

1. Origine
 - Report à nouveau : -148 890,10 €
 - Résultat de l'exercice : -27 510,82 €
2. Affectation du résultat
 - Au poste "Report à nouveau" : -27 510,82 €
3. Positionnement des comptes après affectation
 - Le poste "Report à nouveau" : -176 400,92 €

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES AU TITRE DES 3 DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons :

3 derniers exercices	Le montant des dividendes qui ont été mis en distribution	Le montant des revenus distribués éligibles ou non à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	
		Eligibles	Non-éligibles
31/12/2024	0 €	0 €	0 €
31/12/2023	0 €	0 €	0 €
31/12/2022	0 €	0 €	0 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme à l'original,
Le Gérant : Monsieur RAGEAU Patrice

Signé par Patrice RAGEAU
Le 26 sept. 2026

Signed with
Universign doc_LayM
tx_MQ4rg90aJqv

3C_R

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 500,00 euros
Siège social : 1057 Boulevard des Horizons
06220 VALLAURIS
890 052 731 RCS ANTIBES

BILAN, COMPTE DE RESULTAT, ANNEXES

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

Certifié conforme à l'original, la gérance

Monsieur RAGEAU Patrice

Signé par Patrice RAGEAU
Le 26 sept. 2026

Signed with
Universign

doc_OG32
tx_MQ4rg90aJqv

1. BILAN SIMPLIFIÉ



N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise 3 C R - SIREN : 890052731						Néant ☐		
Durée de l'exercice en nombre de mois 12						Durée de l'exercice précédent 12		
						Exercice N clos le 31/12/2025		
ACTIF						Brut 1	Amortissements-Provisions 2	
							Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial					010	012	
	Immobilisations incorporelles - Autres					014	016	
	Immobilisations corporelles					028	030	
	Immobilisations financières (1)					040	042	
	TOTAL I (5)					044	048	
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production					050	052	
	Stocks marchandises					060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes					064	066	
	Créances (2) clients et comptes rattachés					068	070	
	Créances autres (3)					072	074	
	Charges constatées d'avance					092	094	
	Valeurs mobilières de placement					080	082	
	Disponibilités					084	086	
	TOTAL II					096	098	
TOTAL GENERAL (I + II)						110	112	
PASSIF							Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel					120	1 500	
	Ecart de réévaluation					124		
	Réserve légale					126		
	Réserves réglementées					130		
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...					131	132	
	Report à nouveau					134	-148 890	
	Résultat de l'exercice					136	-27 511	
	Subventions d'investissement					137		
	Provisions réglementées					140		
	TOTAL I					142	-174 901	
Provisions pour risques et charges					TOTAL II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156	806 708	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164	54 000	
	Fournisseurs et comptes rattachés					166	192	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)					169	172	
	Comptes courants d'associés					173	572 611	
	Autres dettes					175		
	Produits constatés d'avance					174		
	TOTAL III					176	1 433 626	
TOTAL GENERAL (I + II + III)						180	1 258 725	
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	734 680
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025
ADAPTE À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC.FR

Désignation de l'entreprise 3C_R - SIREN : 890052731										☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2025	
Ventes de marchandises						209		210			
Production vendue biens				dont export et livraisons intracommunautaires		215		214			
Production vendue services						217		218	43 829		
Production stockée								222			
Production immobilisée								224			
Subventions d'exploitation reçues								226			
Autres produits								230	2		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232	43 832		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234			
Variation de stock (marchandises)								236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240			
Autres charges externes				dont crédit-bail mobilier		immobilier		242	17 557		
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243	849	244	3 762		
Rémunérations du personnel								250			
Charges sociales								252	1 231		
Dotations aux amortissements				dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255		254	40 337		
Dotations aux provisions								256			
Autres charges	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger					259		262	1		
	Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles					260					
Total des charges d'exploitation (II)								264	62 889		
1 - Résultat d'exploitation (I - II)								270	-19 057		
Produits financiers						(III)		280			
Produits exceptionnels						(IV)		290			
Charges financières						(V)		294	8 454		
Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)					(VI)	347	300			
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)					(VI)	348				
Impôts sur les bénéfices						(VII)		306			
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)								310	-27 511		
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2				312		314 27 511	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316				
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles						318	24 858			
	Provisions non déductibles						322				
	Impôts et taxes non déductibles						324				
	Divers dt intérêts excédentaires	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248		330				
	Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier			(Part de loyers de réintégration)		249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997			
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle	986		Zone franche urbaine	987			342			
	France Ruralités Revitalisation (FRR)	181		Jeune entreprise innovante	989						
	Zone restruct. défense	127		Zone revitalisation rurales	138						
	Bassins d'emploi à redynamiser	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344						
	ZFANG 44 quaterdecies	345		Zone de développement prioritaire	993						
	Bassins urbains à dynamiser – BUD	992									
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit				346		350			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)				643					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)				645					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				647					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)				648					
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641					
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990					
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649							
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs					Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352		354 2 652			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)						356					
Déficits antérieurs reportables								360			
Résultat fiscal après imputation des déficits					Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370		372 2 652			

Annexe



Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Frais de recherche et développement

Comptabilisation en charges :

Les dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en charges sur l'exercice au cours duquel elles sont engagées

Stocks

Les stocks sont évalués selon :

- La méthode premier entré, premier sorti (FIFO)
- La méthode du coût moyen unitaire pondéré (CUMP)

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Avances remboursables

Les avances reçues d'organismes publics ou privés pour le financement des activités de la Société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres ». Les intérêts correspondants sont présentés au passif du bilan en Emprunts et dettes financières diverses.

Subventions**Inscription proratisée :**

La société a bénéficié de subventions qui ont été imputées en résultat d'exploitations au prorata des frais engagés. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé, que des dépenses ont été engagées mais que les subventions n'ont pas encore été reçues. La quote-part des subventions qui financent des dépenses immobilisées est reprise en résultat d'exploitations au même rythme que l'amortissement desdites dépenses. La partie acquise mais non encore rapportée au résultat est comptabilisée en fonds propres, en subventions d'investissements.

Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont le cas échéant comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel les emprunts ont été octroyés.

Frais d'augmentation du capital

En application de la méthode de référence (ANC 2018-01), les frais d'émission de capital sont comptabilisés au bilan, en déduction de la prime d'émission.

Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice fiscal clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **1 258 725,15 €**.

Le résultat net comptable est une **perte** de **-27 510,82 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.